

FE -
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 99-011 DU 05 FEVRIER 1999

portant autorisation de ratification du
traité d'interdiction complète des
essais nucléaires signé par la République
du Bénin, le 27 septembre 1996 à New-York.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1er.- Est autorisée, la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du gouvernement du traité d'interdiction complète des essais nucléaires signé par la République du Bénin, le 27 septembre 1996 à New-York.

Article 2.- La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Fait à Cotonou, le 05 Février 1999

Pour le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU.

.../...

Le ministre délégué auprès du Président de la République, chargé de la Défense nationale et des relations avec les institutions, porte-parole du gouvernement,




Pierre OSHO.-

le ministre des Affaires étrangères et de la coopération



Kolawolé A. IDJI.-

Le ministre de l'Industrie et des petites et moyennes entreprises,



Pierre John IGUE.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MDN-RIPPG 4 MIPME 4 MAEC 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCPC-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 JO 1.